

# EVALUATION DU STOCK DE PLIE (PLEURONECTES PLATESSA) DE MER DU NORD



**Résumé :** Depuis 2015, ce stock de plie est géré en regroupant la zone IV (Mer du Nord) et la zone IIIa (Skagerrak). Exploité dès la deuxième moitié du XIXème siècle et ayant été surexploité et menacé d'effondrement dans les années 1980 et 1990, le stock est aujourd'hui en bonne santé. Depuis 2000, la mortalité par pêche a été divisée par 2,6 en partie grâce au plan de gestion établi en 1999 et reconduit en 2007. La biomasse féconde n'a jamais été aussi élevée dans la série historique et devrait avoisiner les 90% du  $B_{RMD}$  à la fin 2016. Le stock de plie de mer du Nord est ainsi exploité de manière durable. En forte augmentation jusqu'en 2015, le TAC alloué en 2016 est de 134 025 tonnes pour les pays de l'Union Européenne. Il tient compte de l'entrée en vigueur de l'obligation de débarquement pour les pêcheries démersales.

## ESPECE ET STOCK

Appelée aussi carrelet ou platin, la plie commune (*Pleuronectes platessa*) est un pleuronectidé vivant sur les fonds sableux d'environ 120 mètres de fond. Cette espèce benthique est présente depuis les côtes de l'Afrique du Nord à celles de la Norvège (Figure 1), répartie en plusieurs stocks dont celui de la Mer du Nord et du Skagerrak (respectivement IVa,b,c et IIIa).

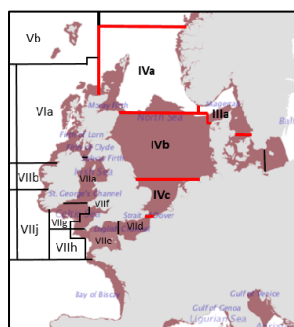


Figure 1 : Carte de l'aire de répartition de la plie ( ) et des zones CIEM étudiées ( ).

## EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Depuis le pic de captures en 1987 et la mise en place de quotas en 1992, les débarquements de plies diminuent jusqu'en 2008 et sont aujourd'hui stables avec 80 686 t en 2014. Même si le TAC alloué est plus important ces dernières années, les débarquements n'ont pas ou très peu augmenté.

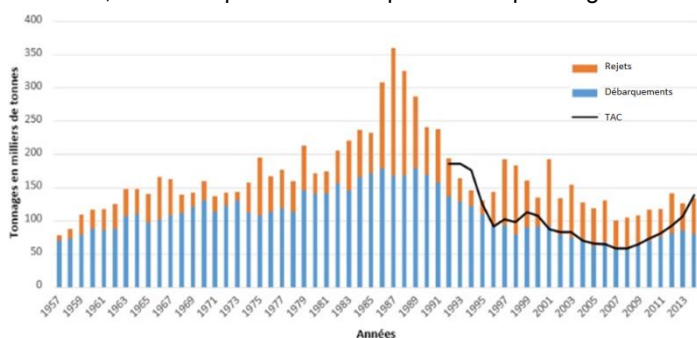


Figure 2 : Evolution des débarquements de plie de Mer du Nord, des rejets et du TAC au cours des années – ICES (2015).

En Mer du Nord, les principaux pays pêcheurs sont les Pays-Bas, le Danemark et le Royaume-Uni qui totalisent 86% des débarquements totaux. Le Danemark réalise également 90% des débarquements du Skagerrak (Figure 4). 94% des captures sont effectuées au chalut (Figure 3).

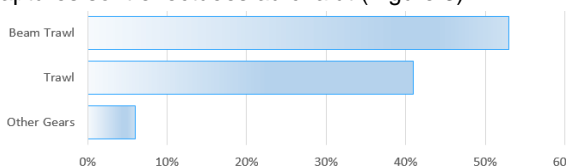


Figure 3 : Part de chaque type d'engin de pêche dans les captures de plie en Mer du Nord (en % du volume total capturé) – ICES (2015)

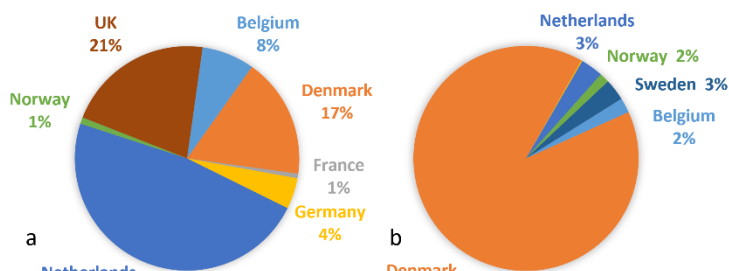


Figure 4 : Diagramme des pays pêcheurs de plie (en % du volume total capturé) dans les zones IV (a) et IIIa (b) – ICES (2015).

## DIAGNOSTIC SUR L'ETAT DU STOCK

Le recrutement du stock de plie est très variable (Figure 5a). Un pic a été atteint en 1986 avec 4,8 milliards de plies recrutées mais il oscille plus régulièrement entre 0,5 et 1,5 milliards. La biomasse féconde a été multipliée par 3 depuis

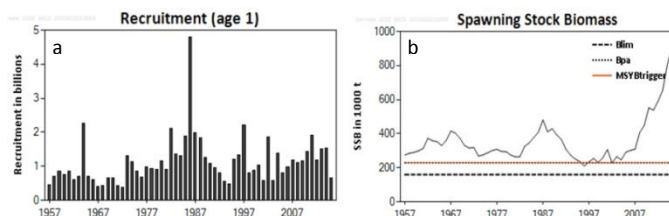


Figure 5 : Evolution de recrutement de la plie en Mer du Nord (a) et de la biomasse féconde (b) – ICES (2015)

les années 2000 et est donc très supérieure à la biomasse de précaution  $B_{pa}$  (Figure 5b).

Cette bonne santé du stock peut s'expliquer par de bons recrutements mais aussi par la forte baisse de la mortalité par pêche (Figure 6). La pêcherie revient dans une zone de sécurité dès les années 2000 et  $F$  atteint le  $F_{RMD}$  depuis 2013 et (Figure 7). Grâce à la mise en place de quotas et des mesures de réduction de l'effort de pêche au début des années 2000. Le stock de plie de Mer du Nord, autrefois surexploité, est aujourd'hui un des stocks européens ayant atteint le  $F_{RMD}$ .

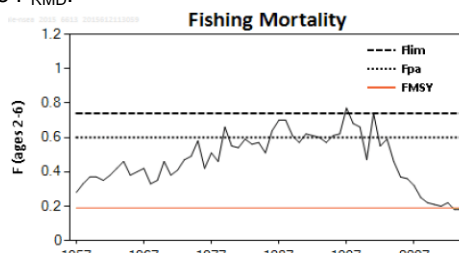


Figure 6 : Evolution de la mortalité par pêche  $F$  – ICES (2015)

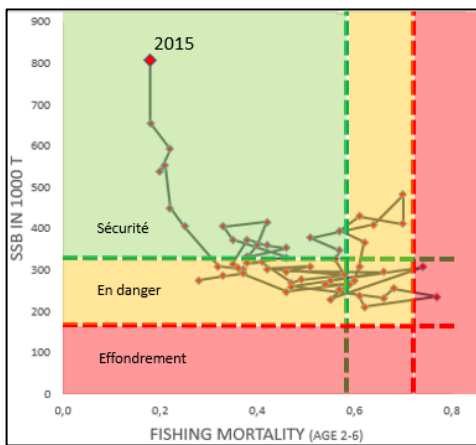


Figure 7 : Evolution de la pêcherie de plie : graphique de précaution – ICES (2015)

## VALEURS DE REFERENCE

Jusqu'en 2014, les stocks de plie de zone IV et de Skagerrak étaient étudiés séparément. Depuis le Benchmark de 2015, ils sont regroupés et considérés comme un seul et même stock. La plie du Skagerrak étant considérée comme un stock pauvre en données et ses captures étant nettement inférieures à celles de la zone IV, on utilise ici les valeurs de références jusque-là en vigueur pour la plie de zone IV. Leur estimation par le groupe de travail WGNSSK du CIEM, basée sur les évaluations incluant les rejets, remonte à l'évaluation de 2004.

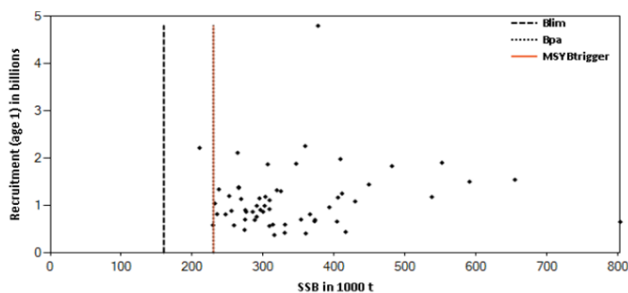


Figure 8 : Evolution de la relation stock-Recrutement – ICES (2015)

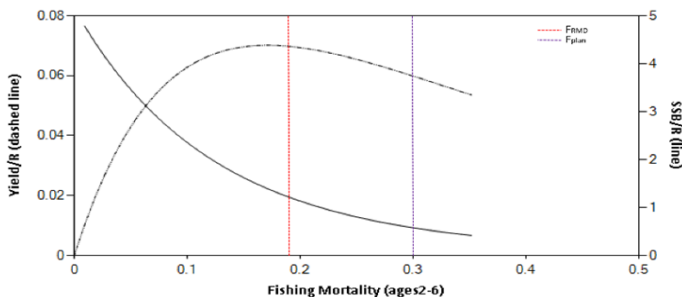


Figure 9 : Evolution d'Y/R et SSB/R en fonction de la mortalité par pêche – ICES (2015)

La relation stock-recrutement (Figure 8) ne permet pas d'identifier de chute du recrutement pour de faibles biomasses de géniteurs.  $B_{lim}$  est fixée légèrement supérieure à la plus petite biomasse observée. Conformément à l'approche de précaution, une  $B_{pa}$  est définie comme étant égale  $1,4 \cdot B_{lim}$ , soit 160 000 tonnes.

En 2004, le  $F_{RMD}$  du stock est évalué à 0,19 par le CIEM-MYFISH. Le modèle de biomasse féconde par recrue (Figure 9) permet d'estimer une  $B_{RMD}=1,15MT$  en nous basant sur le recrutement moyen de la série chronologique. En 2014, la mortalité par pêche est estimée à 0,18 soit une valeur inférieure à celle prescrite par la phase du plan de gestion en vigueur et à la valeur cible  $F_{RMD}$ . La biomasse de fin d'année atteint 83% de  $B_{RMD}$ .

Tableau 1 : Valeurs de référence – ICES (2015)

	lim	pa	RMD	plan
B	160kT	230kT	1,15MT	X
F	0,74	0,6	0,19	0,30

## GESTION DU STOCK

En 1999, un plan de gestion pluriannuel pour la plie de Mer du Nord est mis en place suite à un accord entre l'UE et la Norvège. Il est remplacé en 2007 par le plan pluriannuel de gestion des pêcheries mixtes de plie et de sole de la Mer du Nord. La phase 1 du plan prévoyait de ramener les deux stocks dans leur zone de sécurité biologique en diminuant F de 10% chaque année. Si l'objectif de reconstitution n'est atteint qu'en 2012 pour la sole, il l'est dès 2008 pour la plie. Le plan autorise donc dès 2008 une augmentation annuelle du TAC de 15% sous condition que le stock reste dans la zone de sécurité et que F reste  $\leq 0,3$ . En 2014, la phase 2 entre en vigueur et vise une exploitation sur la base de la production maximale équilibrée (soit  $F \geq 0,3$ ). Les avis du CIEM, les propositions de la Commission et les décisions du Conseil sont cohérents avec le plan. Le TAC augmente en conséquence, passant de 49 000t en 2008 à 128 376t en 2015.

Tableau 2 : Bilan des estimations et valeurs cibles - ICES (2015)

	F	Tx	Y (tonnes)	SSB (n+1)
2014 (estimé)	0.18	16%	133 623	901 694
2015 (simulé)	0.18	16%	142 650	956 796
<b>2016 (scénarios du CIEM)</b>				
Statu quo	0.18	16%	137 658	1 019 204
Plan de gestion	0.30	26%	218 331	937 411
RMD	0.19	17%	144 499	1 012 053
Précaution	0.60	45%	387 914	766 690

Depuis 2013, la mortalité par pêche est stabilisée à 0,18. Cette valeur étant en accord avec les objectifs de gestion au RMD de l'UE, la Commission choisit fin 2015 de rester sur les bases du statu quo ( $F_{sq}$ ). D'après le CIEM, ceci correspond à des captures totales de 137 658 tonnes dont 102 349 tonnes de captures désirées. Or, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la pêcherie est soumise à l'obligation de débarquement de la nouvelle Politique Commune des Pêches. Pour tenir compte des captures non désirées jusque-là rejetées, la Commission applique à la proposition de TAC un top-up de 19,8% pour la Mer du Nord. La proposition est finalement acceptée par le Conseil qui fixe le TAC 2016 à 134 025 tonnes ( $=102 249 \cdot 1,198$  (IV) + 11 531 (IIIa)).

En cas de non dépassement du TAC et en l'absence de rejets illégaux, F descendrait à 0,17, le taux d'exploitation à 15% et la SSB devrait remonter aux alentours de 1 020 000 tonnes fin 2016 (Tableau 2). Aux vues des chiffres de capture des dernières années, cette situation devrait se vérifier.

## Bibliographie

- EU. 2015. Fishing opportunities 2016 for certain fish stocks in EU and non-EU waters. OUTCOME OF THE COUNCIL MEETING (provisional version). 3437<sup>th</sup> Council meeting Agriculture and Fisheries
- EU. 2007. COUNCIL REGULATION (EC) No. 676/2007 of 11 June 2007 establishing a multiannual plan for fisheries exploiting stocks of plaice and sole in the North Sea. Official Journal of the European Commission
- ICES. 2015. Mixed-fisheries advice for Subarea IV (North Sea) and Divisions IIIa North (Skagerrak) and VIId (Eastern Channel). In Report of the ICES Advisory Committee, 2015. ICES Advice 2015, Book 6.
- ICES. 2015. Plaice in subarea IV and IIIa. ICES WGNSSK report 2015, p274-33